

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 10 décembre 2024

Présidence: Cedric Panchaud

Ouverture: 19h00

Appel: 45 membres présents, 8 membres excusés, 1 membre non excusé

Excusés	
	Claude Bidlingmeyer
	Gianpaolo Celeschi
	Laurence Gritli
	Marie-Thérèse Hegetschweiler
	Anita Islami
	Nicolas Mivelaz
	Dominique Perren
	Florent Simonot
Non Excusé	
	Philippe Blaser

Le quorum est atteint: 82%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024.
2. Communications du Président.
3. Communiqué de la Municipalité N° 28 & clôture du préavis DDP pour la SCHR.
4. **Dépôt Préavis municipal No. 51/2021-2026** « Demande de crédit relative à l'intégration de la Commune de Rolle dans la société EneRolle SA pour la construction et l'exploitation d'un réseau thermique (CAD/FAD) par le lac » **à ne pas diffuser, ni divulguer avant le vote sous peine de poursuites pénales (art. 320 CP) !** *Traité par une Commission ad hoc et la COFIN.*
5. **Dépôt Préavis municipal No. 50/2021-2026** : « Adoption de la prolongation de la zone réservée communale sectorielle pour les secteurs "Bellevue", "Châtelain", "Closel" et "Val-Ombre" ». *Rapport CPUM (sera vraisemblablement remis en début de séance) et prise de décision.*
6. **Préavis municipal No. 47/2021-2026** : « Demande de crédit d'étude pour la réhabilitation du Parc Veyrassat ». *Rapport CPUM et prise de décision.*
7. **Préavis municipal No. 48/2021-2026** : Budget 2025. *Rapport COFIN & décision.*
8. **Associations intercommunales** : AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance et Jeunesse ENJEU – ORPC / **Commissions consultatives municipales** : CODEV – COCISE – COMEDD.
9. **Divers** et propositions individuelles

En ouverture de séance le Président souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'aux municipaux, au public et à la presse.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour auquel sont ajoutés un postulat et une interpellation émanant de M. Damien Bidlingmeyer et consorts; cet ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024.

Le procès-verbal est accepté à la majorité tel que présenté.

2. Communications du Président.

Le Président revient sur le courrier d'un citoyen relatif au futur accueil des migrants à Riverolle. Le Bureau ayant décidé de ne pas donner suite à ce courrier, ce sujet est considéré comme étant clos. Il explique ensuite qu'il est envisagé de faciliter l'envoi de courriels par la création d'une liste de distribution regroupant les adresses mail des conseillers. L'informaticien communal sera mis à contribution.

Il invite ensuite les conseillers à retirer leur pot de miel offert par la Municipalité pour adoucir la fin d'année.

Il revient sur le préavis municipal N° 51 soumis à embargo et rappelle les sanctions pénales encourues en cas de divulgation.

Puisqu'il est de coutume d'offrir les jetons de présence de la dernière séance de l'année, il propose de les offrir à l'épicerie solidaire de Rolle. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Communications de la Municipalité

La Syndique prend la parole au sujet de la prochaine exposition/vente des œuvres picturales de M. Jürg Schmutz, ancien conseiller communal, dont le vernissage aura lieu le 10 février prochain. Le bénéfice de la vente sera versé à SolidaRolle.

M. Walter évoque un serpent de mer, la piscine du Martinet. En 2023 il complétait, devant le Conseil, les informations de la presse concernant la fermeture temporaire de la piscine en regard d'un surdosage de chlore. Cette année la piscine a également dû être fermée en novembre à cause d'un problème de fond mobile ; c'est une panne généralisée qui l'a rendu immobile. Un fond est à 1 m 80 et l'autre à 1 m 20 ; ces hauteurs ont été choisies par mesure de prudence car la bavette de sécurité au fond ne peut pas bouger avec ces hauteurs. Au vu de l'âge de la piscine et des expériences réalisées dans d'autres communes avec des installations similaires, notamment à Genève, une telle défaillance était à craindre. La frustration des utilisateurs est compréhensible et légitime et la solution actuelle de blocage des fonds est la seule qui permet la poursuite de l'exploitation. La piscine fait partie du complexe secondaire du Martinet, donc entièrement gérée par ENJEU pour les frais d'exploitation, l'entretien et tous les frais de rénovation. En 2019 un audit complet de la piscine a été réalisé et une autre étude vient d'être terminée sans donner de très bonnes expertises. L'étude de 2019 concluait que la piscine avait entre 5 et 10 ans de sursis, et préconisait une réfection totale. Une telle réfection a été déclinée en 2019/2020 par le comité d'ENJEU car le coût d'une telle réfection aurait été presque égal à du neuf, et au vu des chiffres d'aujourd'hui, même supérieur, ceci sans pouvoir améliorer les plages et les environnements de la piscine. En 2020 cela a été communiqué à la commune de Rolle par lettre. Depuis 2019 ENJEU a consacré un budget extrêmement conséquent au maintien et à l'entretien de la piscine, environ Fr. 60'000.- par année pour un total de Fr. 323'000.-, donc env. Fr. 5'000.- mensuels. A cela s'ajoute le montant de Fr. 336'000.- d'investissements divers, notamment pour le remplacement du système d'injection du chlore, remplacement des pompes de brassage, ajout d'un filtre à charbon actif, travaux sanitaires divers dont remplacement des pompes, nouveaux raccordements, remise à niveau de l'entourage de la piscine pour optimiser le système de débordement. Actuellement la piscine s'enfonce dans le sol et n'est plus plate, il faut la remettre à niveau. Le Codir et les collaborateurs d'ENJEU mettent tout en œuvre pour maintenir la piscine à flot car des solutions telles qu'une nouvelle piscine n'existent pour l'instant pas.

4. Dépôt Préavis municipal No. 51/2021-2026 « Demande de crédit relative à l'intégration de la Commune de Rolle dans la société EneRolle SA pour la construction et l'exploitation d'un réseau thermique (CAD/FAD) par le lac » à ne pas diffuser, ni divulguer avant le vote sous peine de poursuites pénales (art. 320 CP) ! Traité par une Commission ad hoc et la COFIN.

Le préavis municipal N° 51 étant sous embargo, le Président demande au public et à la presse de quitter la salle et rappelle que tout ce qui est dit et discuté ce soir ne peut en aucun cas être divulgué à des tiers sous peine de poursuites pénales, ceci jusqu'à ce que le vote ait eu lieu.

La Syndique explique que l'embargo a été demandé par la Municipalité car ce sujet très important ne doit pour l'instant pas faire l'objet de débats médiatiques ou autres, comme ce fut le cas pour le plan de quartier Gare Nord – Schenk. Elle espère que la confidentialité sera respectée et souligne que les commissions, ad hoc et Cofin, disposeront de plus amples informations.

La commission ad hoc se compose comme suit : Président, M. Troccoli ; membres, MM. Rezé, Hay, Simonot, Roland, Cuendet, Ciolini.

5. Dépôt Préavis municipal No. 50/2021-2026 : « Adoption de la prolongation de la zone réservée communale sectorielle pour les secteurs "Bellevue", "Châtelain", "Closel" et "Val-Ombre" ». Rapport CPUM et prise de décision.

La rapportrice de la commission, Mme Bermejo Dubois, lit les conclusions du rapport qui recommandent d'adopter les conclusions du préavis municipal.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Rod remercie la commission d'avoir fait diligence, en regard du délai auquel la Municipalité était tenue.

Le Président clôt la discussion et passe au vote qui montre que le préavis municipal est **accepté** à la majorité (2 abstentions).

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 2 décembre 2024
- entendu le rapport de la CPUM chargée d'étudier cet objet

Décide :

- D'adopter, sous réserve de l'approbation du Département compétent, la prolongation de la zone réservée communale sectorielle pour les secteurs « Bellevue », « Châtelain », « Closel » et « Val-Ombre » ;
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme, et le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire.

Le **Préavis N° 50** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 10 décembre 2024

6. Préavis municipal No. 47/2021-2026 : « Demande de crédit d'étude pour la réhabilitation du Parc Veyrassat ». Rapport CPUM et prise de décision.

Le rapporteur de la commission, M. Silvain, lit les conclusions du rapport qui recommandent d'adopter les conclusions du préavis municipal.

Le Président ouvre la discussion.

M. Joly remarque que le montant du crédit d'étude à rajouter au budget y figure déjà.

M. Cuendet regrette que rien ne soit pris en compte pour les Grandes Buttes où une réhabilitation pourrait être prise en compte conjointement au parc Veyrassat.

Mme Ruchti confirme que c'est ce qu'aurait souhaité la Municipalité mais il faut prioriser les investissements, qui sont multiples en terme de besoins, et limités par les finances. Aujourd'hui la promenade n'a effectivement pas toutes les qualités qu'elle devrait avoir, toutefois il est souhaité de créer en priorité ce nouvel espace que les rollois pourront s'approprier, ceci sans que la promenade des Grandes Buttes ne soit oubliée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote qui montre que le préavis municipal est **accepté** à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 25 septembre 2024
- entendu le rapport de la CPUM chargée d'étudier cet objet

Décide :

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 46'200.- TTC pour le projet de réhabilitation du Parc Veyrassat;
- D'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur le compte de fonctionnement 4000.318500 « Honoraires » conformément au Manuel MCH2, dont le seuil d'activation au bilan est fixé à Fr. 50'000.- ;
- D'autoriser la Municipalité à rajouter cette dépense au budget 2025.

Le **Préavis N° 47** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 10 décembre 2024

7. Préavis municipal No. 48/2021-2026 : Budget 2025. Rapport COFIN & décision.

Le rapporteur de la commission, M. Rapini, lit les 6 amendements proposés par la Cofin.

Amendement 1

4000.318500 – Services techniques et secrétariat / Honoraires

Comme déjà évoqué lors du budget 2024, le fait de mettre dans le budget des montants qui sont traités par voie de préavis, mais qui ne sont pas encore acceptés par le Conseil, pose quelques problèmes de clarté quant à la décision relative à ces dépenses. Ce compte comporte le montant de CHF 46'200.- qui est déjà traité dans le cadre du PM 47 Crédit d'étude pour le parc Veyrassat. La Commission des finances propose par 3 voix pour et 3 abstentions de retirer ce montant du budget 2025 afin de laisser toute liberté au Conseil lors du traitement du préavis.

Le Président demande au président de la Cofin, si au vu de la votation de l'objet précédent, cet amendement est maintenu ou retiré.

M. Joly **retire** cet amendement.

Amendement 2

4300.318500 – Réseau routier / Honoraires

La hausse importante de ce compte concerne un projet d'étude pour la gestion du trafic aux abords de l'école du Maupas. A la connaissance de la Commission des finances, si l'endroit est parfois congestionné aux heures de pointe, il ne semble pas à la majorité de la Commission qu'il soit accidentogène pour autant. Cette zone, certes relativement exiguë, est déjà limitée à 30 km/h et des aménagements de trafic ont été effectués dès la réalisation de l'école.

Si aujourd'hui il y a plus (trop) d'enfants qui se rendent à l'école en voiture, augmenter les capacités de trafic ou de parcage ne va en rien améliorer la situation, bien au contraire.

On risque de favoriser encore plus les trajets en voiture, ce qui n'est pas du tout prévu dans le programme de législature. Par 3 voix contre 3, la Commission propose de retirer CHF 40'000.- du budget de ce compte.

Mme Rod estime que cet amendement est inopportun car une étude de mobilité sur ce secteur a été réalisée, suite à un postulat et suite à de nombreuses remarques de parents, de citoyens et d'enseignants de l'école du Maupas. Cette étude a démontré que s'il n'y a pas une grande quantité de trafic à l'heure actuelle, ce sont plutôt les aménagements qui sont inadéquats et potentiellement accidentogènes. L'ingénieur mobilité qui s'est penché sur la question estime qu'il peut y avoir un risque d'accident. Cette étude conclut par la recommandation de modification des aménagements en adaptant les zones de stationnement afin qu'elles soient moins accidentogènes, en adaptant également la zone de rebroussement et si possible en ajoutant de la végétation. Tout ceci donnera lieu à une ligne dans le budget 2025 pour permettre de faire l'étude de détail, soit les plans de réalisation. La CPUM se penchera sur le postulat en question et son rapport sera attendu, ainsi que la décision du Conseil, avant d'engager le montant prévu au budget.

Le Président clôt la discussion et propose de passer au vote qui montre que l'amendement N° 2 est **accepté** à la majorité par 21 oui, 17 non, 4 abstentions.

Amendement 3

4310.314300 – Eclairage public / Entretien signalisation routière et éclairage public

Ce compte contient une dépense importante de CHF 40'000.- pour le remplacement de l'éclairage de l'île de la Harpe. Ceci comprend le passage à la technologie LED et doit amener une baisse tant de la consommation électrique que de la pollution lumineuse. Toutefois, les heures d'allumage ont été réduites lors de la dernière crise énergétique, sans contestation de la population semble-t-il, ce qui a déjà réduit la consommation de cet éclairage d'agrément. Quant à la réduction de la pollution lumineuse, il s'agirait plutôt de supprimer l'éclairage d'agrément plutôt que de le rénover. Demeurent réservés les éventuels moyens de lutte contre la colonisation de l'île par les cormorans. Pour ces raisons, la Commission propose par 3 voix, contre 2 voix et une abstention, de retirer le montant de CHF 40'000.- du budget 2025.

Mme Ruchti a remarqué l'espièglerie de la Cofin qui invite dans son rapport la Municipalité à concentrer ses efforts sur les économies d'énergie, non pas sur les incitations aux privés, mais sur son propre patrimoine et ses propres économies. Si un effort a déjà été consenti pour abaisser les heures d'éclairage, on pourrait éteindre l'île de la Harpe, ce qui ne serait peut-être pas du goût de la population. Même s'il s'agit d'un éclairage d'agrément, cela correspondrait à éteindre la Tour Eiffel pour les Parisiens. Quant aux cormorans, il faut noter qu'ils sont incommodés par la lumière et qu'ils sont ainsi maintenus à distance.

M. Founou va dans le sens de la Municipalité sur ce point-là. En matière d'analyse financière, il aurait aimé trouver des éléments de retour sur investissement, évalués et quantifiés qui soutiennent l'amendement. On voit que l'on discute de petits montants et par rapport à l'introduction de la Municipalité par rapport au déficit abyssal on discute d'économies de bouts de chandelles. La Municipalité a conduit une étude sur le plan lumière et on a déjà demandé, dans ce Conseil, à avoir une visibilité sur ce plan lumière. Cela permettrait d'avoir une vision générale pour le remplacement du système d'éclairage en place, de la stratégie à adopter pour, en toute connaissance de cause, pouvoir permettre à la Municipalité d'agir. On pourrait penser que les « Verts » seraient en faveur de l'absence d'éclairage sur l'île de la Harpe, mais ce qu'ils cherchent est de mettre en place une transition écologique ayant un sens. Il y a un équilibre à trouver et un éclairage intelligent et modulable pourrait concilier la qualité de vie et un respect écologique. Les « Verts » refuseront donc cet amendement.

M. Joly souligne qu'il restera tout de même CHF 80'000.- sur la ligne budgétaire si l'amendement est accepté, pour tout aménagement d'éclairage et d'entretien. Il ne s'agit pas de mettre ce compte à CHF 0.-.

Mme Ruchti souligne qu'il faut se rappeler qu'il y a obligation d'entretenir les éléments lumineux de passages et de signalisation tels que les feux aux carrefours, signalisations très onéreuses.

Il n'est donc pas envisageable de rogner sur ce budget pour des raisons de sécurité évidentes. Si l'amendement est accepté, il sera vraiment réfléchi à l'obscurcissement de l'île de la Harpe.

Le Président clôt la discussion et propose de passer au vote qui montre que l'amendement N° 3 est **refusé** à la majorité par 11 oui, 28 non, 2 abstentions.

Amendement 4

4400.314510 – Espaces verts, cimetière, île, fontaines / Entretien île de la Harpe

Un montant de CHF 48'000.- est prévu pour la réfection de l'obélisque. Au vu du faible nombre de visiteurs de l'île à même de pouvoir admirer l'obélisque de suffisamment près pour en apprécier la finesse des détails, cette dépense ne semble pas nécessaire pour la Commission qui propose par 3 voix pour et 3 abstentions de reporter ce montant au-delà de 2025.

M. Walter informe que l'obélisque est colloquée monument historique de valeur 1, de même que le Château. Elle a été nettoyée au printemps 2024 suite aux outrages de l'âge et aux fientes des volatiles, ce qui a permis de constater que le lettrage nécessitait une restauration. Pour cela, la loi l'impose, il est obligatoire de contacter le service des monuments et sites. Des représentants de ce service sont venus sur place. Suite à cela il y a eu 3 semaines d'échafaudages supplémentaires, 2 études complémentaires aux frais de la Commune pour déterminer les étapes à suivre pour la rénovation. Le montant est important, certes, mais il est également important de maintenir le patrimoine en bon état, même s'il est peu vu. En 2025 plusieurs animations sont prévues dans le cadre de la journée du patrimoine ainsi qu'un anniversaire célébrant la remise de l'île du Canton à la Commune. Il enjoint de refuser l'amendement afin de permettre la restauration du monument.

M. Silvain demande si les Monuments et Sites ne sont pas tenus à prendre en charge tout ou partie de la restauration puisqu'il s'agit d'un monument colloqué 1.

M. Walter répond par la négative. Pour l'étude sur la peinture une subvention a pu être obtenue parce que la demande a été faite juste à la fin du mois avant le changement de loi. Mais pas de subvention pour le reste, même si les travaux sont imposés.

Mme Beck note également qu'il s'agit d'économies de bouts de chandelles et que l'on sait que tôt ou tard il faudra effectuer l'entretien, et que les travaux coûteront plus cher. Elle recommande de rejeter l'amendement.

M. Hay, qui encourage à rejeter l'amendement, en profite pour saluer le travail de la Commission. En l'occurrence il s'agit de l'entretien du patrimoine, et pourquoi ne pas entretenir l'obélisque alors que le Château est entretenu ? Il s'agit d'une question de principe. Il pense qu'en échelonnant les dépenses d'entretien on permet un travail continu sans avoir besoin de rattrapage. Il revient sur la liste des besoins d'entretien que Mme Beck avait énoncés lors d'un précédent Conseil ; effectivement, on n'a pas entretenu petit à petit ce qu'il aurait fallu, et à présent il faut consentir des investissements colossaux. Pour les éclairages, si le plan lumière devait être mis en œuvre, les dépenses seraient énormes et c'est le même principe que l'entretien du patrimoine ; il faut travailler petit à petit.

Le Président clôt la discussion et propose de passer au vote qui montre que l'amendement N° 4 est **refusé** à la majorité par 11 oui, 30 non, 2 abstentions.

Amendement 5

4600.318500 – Réseau d'égouts, épuration / Honoraires

Dans ce compte, un montant de CHF 20'000.- a été compté à double concernant l'étude du bassin versant du Famolens également dans le compte 4720.318500 Honoraires. La Commission demande à l'unanimité de retirer le montant de CHF 20'000.- du compte 4600.318500

Mme Ruchti confirme que deux ventilations de ce montant ont été inscrites, et recommande d'accepter l'amendement.

Le Président clôt la discussion et propose de passer au vote qui montre que l'amendement N° 5 est **accepté** à la majorité, (1 abstention).

Amendement 6

4720.314700 – Rives lac et cours d'eau / Entretien ports, cours d'eau, lacs et ouvrages de protection

Idem que 4600.318500, un montant de CHF 10'000.- compté à double dans 4720.318500. La Commission demande à l'unanimité de retirer le montant de CHF 10'000.- du compte 4720.314700

Mme Ruchti réitère la recommandation d'accepter l'amendement.

Le Président clôt la discussion et propose de passer au vote qui montre que l'amendement N° 6 est **accepté** à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond du préavis.

La Syndique remercie la Cofin de son excellent travail et apprécie qu'il n'y ait eu que 6 amendements ; est-ce à croire que la Municipalité maîtrise son budget ?

M. Joly remarque que le travail sur le budget est toujours aussi intense pour les membres de la commission qui, en après-Covid, ont pu reprendre les audiences des municipaux de façon individuelle, ce qui accélère le processus et éclaire les zones d'ombre. Il remercie les municipaux pour cet exercice qui s'est bien déroulé. Quant au budget, il présente un déficit substantiel, même s'il a une légère tendance à la baisse par rapport au budget précédent. L'exercice budgétaire est un exercice théorique puisque les comptes sont généralement nettement meilleurs que prévus ; Rolle n'est pas plus en maîtrise de ses finances aujourd'hui qu'hier... Il rappelle que pour la nouvelle péréquation il avait été promis dans les simulations que Rolle bénéficierait d'une amélioration substantielle représentant 2,8 mios, et relève que cette somme n'est apparue nulle part... Il est difficile de comparer car les paramètres changent incessamment. La Cofin est contrainte de réaliser cet exercice budgétaire et donne rendez-vous aux comptes qui seront les vrais juges de paix de la nouvelle péréquation ; on verra alors si l'impact pour Rolle sera aussi positif qu'annoncé lors des simulations. Il recommande l'adoption du budget amendé.

M. Rapini donne l'avis des membres minoritaires de la Cofin. A propos de la nouvelle péréquation intercommunale, il souligne que l'on n'a sur elle que très peu d'emprise et il préfère se concentrer sur les éléments sur lesquels on peut avoir de l'influence. Cela n'est pas possible sur les charges puisque 80 % des charges communales sont incompressibles et les 20 % restants sont sans marge de manœuvre ou presque. La seule marge de manœuvre se trouve sur les revenus et il revient sur la proposition de hausse du point d'impôt précédemment suggérée dont les avantages sont la rapidité et la simplicité d'application sans être trop douloureuse pour les habitants. La Municipalité et le Conseil ont refusé cette option, dont acte. A présent le budget présente un déficit d'env. 6 mios avec pour message que c'est la faute du Canton, pas celle de la Commune, ceci sans essayer d'esquisser de solutions alternatives pour agir au niveau de l'augmentation des revenus communaux. Il déplore cette passivité et se serait contenté d'un simple engagement à trouver des solutions pour agir au niveau des revenus ; cela manque de cohérence et démontre une forme d'irresponsabilité, même s'il est sceptique quant aux résultats. On n'a pas de propositions, aucune alternative n'a été trouvée ce qui fait que les membres minoritaires de la Cofin recommandent le refus du budget.

M. Hay n'aime pas le terme d'irresponsabilité car elle est collective pour autant qu'il y en ait une. Il n'est pas d'accord avec ce terme et de dire que la Municipalité n'a pas proposé d'alternatives, car l'alternative n'est pas plus 1 point d'impôt ou plus de points d'impôt que le statu quo. Il pense que le Conseil est partisan du statu quo. L'explication est que l'on a un nouveau système de péréquation que l'on ne maîtrise pas et il est urgent de maintenir le statu quo plutôt que prendre des décisions qui vont dans tous les sens. En tant qu'ancien membre de la Cofin il se souvient qu'il y avait déjà des tensions avec le Canton ; la Cofin avait une fois proposé de maintenir dans le budget des montants qui correspondaient à ceux de l'année précédente pour ne pas accepter les montants fournis par le Canton. Scandale, voire illégalité fut-il dit, ce qui est faux car l'autonomie communale permet de changer ces chiffres. Cela avait créé des tensions au sein du Conseil, et une année plus tard il y avait un bonus qui donnait raison à la droite.

Mme Bermejo Dubois revient sur le fond du budget en estimant que la Municipalité a fait un bon travail et démontre ainsi qu'elle maîtrise ses finances. Nul n'étant en possession d'une boule de cristal pour les recettes ou la péréquation, il faut se focaliser sur le budget et les dépenses prévues en acceptant ce budget.

M. Rapini poursuit en lisant les conclusions amendées du préavis N° 48.

Le Président ouvre la discussion sur le fond et la referme pour passer au vote qui montre que le budget 2025 est **adopté** à la majorité par 24 oui, 11 non, 7 abstentions.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 4 novembre 2022
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter le budget 2025 **amendé** de la Commune de Rolle, présentant un excédent de charges de Fr. 6'649'323.-.

Le **Préavis N° 48** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 10 décembre 2024

8. Postulat D. Bidlingmeyer & Consorts – Réflexion sur la volonté de la commune et les opportunités envisageables pour offrir à la population une piscine municipale.

M. D. Bidlingmeyer explique que le postulat et l'interpellation sont liés par leur sujet et la réflexion qu'il demande. Il estime important que la Commune de Rolle ait une réflexion sur la pertinence d'offrir à sa population une piscine municipale. Cette réflexion, qui doit être mûrie et largement étudiée aussi au niveau intercommunal, fait l'objet d'un postulat laissant un délai de réflexion suffisant permettant de remettre un dossier complet. Il y a toutefois des questions qui nécessitent des réponses rapides, par exemple pour les locaux envers Rolle Natation qui les utilise quotidiennement et l'école également. Il s'agit de savoir si oui ou non on veut avoir une piscine, si financièrement on peut se permettre d'avoir une piscine et si oui, d'avoir une idée quant à l'endroit et aux plans. Les précédents propos de M. Walter montrent encore davantage l'urgence de la situation pour cette piscine en fin de vie, et mieux vaut entamer la discussion avant de se retrouver sans solution. Il revient sur la gestion du bâtiment qui dépend d'ENJEU, mais d'après ses sources le bâtiment du Martinet appartient à la Commune de Rolle. Si réponse à son interpellation de mars 2024 sur la gestion et l'organisation entre ENJEU et les bâtiments communaux était donnée, ce serait plus simple de comprendre tous les liens et les responsabilités engagés entre les deux entités. Il craint, sachant que les bâtiments sont de la responsabilité d'ENJEU, que l'on confie les infrastructures sportives, culturelles et associatives, à cette association qui a comme but de mettre à disposition la gestion des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement. Il craint qu'ENJEU qui n'a aucun intérêt à avoir une réflexion sur l'utilisation par les associations communales et sportives et tous les utilisateurs des locaux en dehors de l'école ne délaisse ce sujet. Est-ce qu'ENJEU veut maintenir une piscine municipale en état ou plutôt la remplacer par une salle de gymnastique qui couvrira les besoins scolaires ?

Il faut savoir qu'ENJEU mettra en avant des normes scolaires qui ne permettront de toute façon pas de jouer des matchs officiels, les dimensions de l'éventuelle salle étant insuffisantes tant en longueur qu'en hauteur. Les besoins des associations sportives ou culturelles ne seraient ainsi pas couverts.

M. Walter répond qu'ENJEU tient vraiment à maintenir une piscine sur le territoire. La piscine actuelle ne fait pas partie des exigences et des bâtiments scolaires. Elle peut être réalisée par la Commune, par une organisation intercommunale telle qu'ENJEU ou externe à ENJEU. Elle est actuellement utilisée par l'école pour compenser les heures de sport qui ne peuvent pas être données dans le cadre scolaire qui manque d'infrastructures sportives. Ces problèmes sont connus et il y a un objectif et une volonté de créer une piscine intercommunale, un terrain a été envisagé à Perroy. Perroy a déposé son Pacom qui a suscité des oppositions, ce qui retarde la réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire avec infrastructures sportives. Il faut bien sûr un terrain, et si quelqu'un a un terrain disponible, la Commune est preneuse ! Bien sûr des solutions sont cherchées mais mis à part Perroy, il n'y a pas d'endroit idoine en utilité publique permettant la création d'une piscine.

M. Dubuis soutient le postulat et l'interpellation de M. D. Bidlingmeyer et revient sur l'île de la Harpe où Fr. 48'000.- seront dépensés pour maintenir la stèle en bon état dans un délai très court. A côté de la stèle il y a la piscine pour laquelle on laisse les choses se faire. Son souci est que depuis 2020 on savait que sa durée de vie serait de 6 à 7 ans. Il déplore que l'on se concentre sur l'île de la Harpe et que l'on ne mette pas suffisamment d'attention sur des projets qui sont d'une importance vitale pour la Commune. Il engage la Municipalité à faire un travail de fond avec les divers partenaires pour que les réponses au postulat et à l'interpellation soient apportées.

M. Joly s'interroge sur la pertinence de transmettre les deux documents à la direction d'ENJEU plutôt qu'à la Municipalité par le biais de ce Conseil qui n'est peut-être pas le bon endroit pour en discuter.

M. Walter relève que la remarque de M. Joly est très pertinente, sachant toutefois que les discussions au sein d'ENJEU existent déjà, une réunion est prévue entre la Municipalité et le Codir d'ENJEU au mois de janvier pour traiter notamment de ce sujet. Ce sujet est préoccupant et des solutions sont cherchées ; le postulat et l'interpellation seront bien entendu pris en compte et transmis à ENJEU. Il rappelle le coût de la piscine de St-Prex de 9,5 mios en investissement, et c'est à peu près Fr. 800'000.- de frais de fonctionnement annuels qu'il faut compter. Rien de comparable avec le montant dévolu à l'obélisque, et en plus il faut disposer d'un nouveau terrain puisque la rénovation de la piscine est probablement impossible.

Mme Beck est satisfaite de la prise en compte du postulat et de l'interpellation, et souhaite que le Conseil démontre sa détermination et son souci de manière globale et pas seulement au travers de ses quelques représentants. Elle estime légitime qu'un Conseil communal s'exprime sur les activités d'une association intercommunale.

M. Hay soutient également le postulat, et pense qu'il faut aborder le thème de la piscine avec peu de tabous pour imaginer qu'elle pourrait être subventionnée par le Conseil Régional dans une structure indépendante de l'école, ce qui permettrait de sortir du carcan scolaire. Pour cela il faudrait avoir une réflexion et une vision à moyen terme pour continuer à offrir à la population une piscine digne de ce nom.

M. Keller soutient également le postulat au vu de la situation compliquée de la piscine. Ce n'est effectivement pas dans la mission d'ENJEU de développer la piscine, mais il y a volonté de la faire perdurer. Il pourrait y avoir un intérêt de la part d'autres communes ne faisant pas partie d'ENJEU, cette dernière pouvant faire office de plateforme de discussions avec ces communes ; l'aspect du financement et de l'intérêt général pourraient ainsi être considérés et pris en compte. ENJEU pourrait donc être une plateforme de communication sans toutefois porter le projet qui pourrait être soutenu par d'autres Conseils.

Mme Rod confirme que la Municipalité prend volontiers en compte le postulat, mais relève que sa prise en considération signifie la mise en place d'études auxquelles il ne faudra pas être allergiques...

Le Président clôt la discussion et le vote qui s'ensuit montre que la prise en considération du postulat est **acceptée** à la majorité (1 abstention).

9. Interpellation D. Bidlingmeyer & Consorts au sujet de la piscine du Martinet.

M. D. Bidlingmeyer signale que l'interpellation comprend des points ne concernant pas uniquement la Municipalité mais également ENJEU et d'autres utilisateurs d'installations sportives. Le but n'est donc pas de mettre uniquement la balle dans le camp de la Municipalité mais vraiment d'ouvrir le débat et que les divers partenaires soient intégrés à la discussion afin de trouver des pistes de débats.

M. Walter répondra à l'interpellation, mais suivant la portée des questions les réponses ne seront pas forcément données lors de la prochaine séance du Conseil.

M. Keller enjoint à ce que cette interpellation soit déposée auprès d'ENJEU.

10. Associations intercommunales: AIER – SIDERE – ENJEU – Conseil Régional Région Nyon.

M. Tschudin annonce qu'un référendum a été lancé contre le projet Télé Dôle voté par ce Conseil le 30 octobre précédent. Des signatures doivent être récoltées, donc les rollois seront contactés. Il attire l'attention des conseillers sur certains points de l'argumentaire qui sont faux ou biaisés ou tordus. Il recommande de lire les rapports des commissions des investissements ad hoc et Cofin sur ce sujet avant de prendre toute décision. Si le projet Télé Dôle est refusé en vote populaire, il pense que cela coûtera plus cher à la Région.

M. Keller évoque la séance d'ENJEU du 4 décembre lors de laquelle le budget 2025 de 17 mios qui présente une augmentation d'env. 3,5 % a été approuvé. 10 mios sont dévolus au domaine scolaire, Fr. 322'000.- pour la bibliothèque et 6 mios pour l'accueil de jour. Dans ce budget en augmentation il y a de nouvelles structures pour les crèches, pour le personnel avec aussi la création de nouveaux postes tels que conseiller en école/famille et coordinateur à l'inclusion (pour les crèches). Il a également été question du point « Adoption de la stratégie de développement des structures pré- et para- scolaires sur le territoire d'ENJEU, période 2025-2030 ». Tous les 5 ans ENJEU doit remettre un nouveau plan stratégique à la Fage qui subventionne en partie la structure et le réseau. Par rapport à des études Microgis qui analysent la situation géographique, la population, la liste d'attente, il est démontré que d'ici à l'horizon 2030, 131 places en préscolaire et 312 places en parascolaire seront nécessaires. L'objectif à atteindre par tous les réseaux est d'en atteindre un minimum de 50 %. La stratégie doit donc répondre à ce besoin, déjà visible par la liste d'attente. Cette stratégie qui a été débattue et acceptée au Conseil intercommunal parle d'établir 88 places en préscolaire et 180 places en parascolaire. Les premières places en préscolaire sont envisagées dans le domaine Bursins/Bursinel là où des bâtiments sont disponibles. Cette stratégie ayant été posée, la Fage a demandé qu'elle soit adoptée par le Conseil intercommunal pour qu'elle soit validée comme étant une feuille de route. Il y a donc la volonté, à terme, de développer ces places et de trouver des structures. Toutes les communes d'ENJEU doivent jouer le jeu et il faudra accepter d'investir et de construire. Cette feuille de route représenterait env. 3 mios de plus par an par rapport au budget présenté.

11. Propositions individuelles et divers.

M. Joly parle Cofin et alternance des tâches. Il rappelle que la présidence est tournante et que chaque année il y a donc tournus pour la présidence et la fonction de rapporteur, avec alternance gauche/droite. Cela fait 5 ans, la gauche n'ayant pas présenté de candidat, qu'il a le plaisir de présider la commission, mais enfin un candidat s'est présenté à ce poste et à partir du 1^{er} janvier 2025, M. Federico Rapini prendra les rênes de la commission.

M. Hay relève que dans le plan climat communal il y a un point important consistant à favoriser et encourager la production d'énergie au moyen de panneaux solaires. Il estime que ce point devrait être revu et même amendé car dès 2025 le rachat d'énergie solaire par la Romande Energie se fera à des conditions diamétralement différentes de 2024, ce qui remettra en cause les envies d'investissement des concitoyens. Il pense que la Municipalité devrait rendre attentifs les rollois à cette situation qu'il a lui-même découverte un peu par hasard. Ce point devrait être urgemment revu dans les documents communaux pour éviter la prise de mauvaises décisions par la population ; des factures énergétiques seront drastiquement modifiées.

M. Rapini remercie l'engagement de M. Joly à la Cofin durant les 5 dernières années et estime qu'il mérite des applaudissements.

Mme Beck a remarqué que dans certaines vitrines de la Grand Rue il manque souvent l'affichage des prix des vêtements exposés. Il lui semble pourtant qu'il s'agit d'une obligation légale.

Mme Vollenweider répond qu'un contrôle a déjà eu lieu, qu'un second sera effectué et qu'ensuite des dénonciations sont possible. Ce sujet est donc en cours et sous contrôle.

Mme Beck a constaté qu'au port, le long de la digue, il y a de plus en plus de bateaux en hiver reliés par un câble électrique. Pourquoi un bateau en position hivernale doit-il être relié à l'électricité, et qui paie cette électricité consommée en hiver ?

La Syndique se renseignera auprès du garde-port et reviendra ultérieurement avec l'information.

Mme Beck voit de plus en plus souvent des camionnettes d'entretien de jardins qui se parquent sur le gazon plutôt que sur le bitume, ce qui abîme considérablement le gazon. Est-ce aux propriétaires ou aux entreprises de prendre des mesures ?

Mme Ruchti sait que les espaces verts de la voirie sont très protecteurs avec la pelouse des quais qui doit être impeccable à l'image des parterres de fleurs. Toutefois, la commune essaie de permettre aux propriétaires des maisons attenantes d'entretenir leur jardin sans que les véhicules ne soient stationnés sur la partie en enrobé qui est fortement utilisée par les piétons. Il faut ménager la chèvre et le chou. Les entreprises ont toutefois l'obligation de prendre des mesures de protection et en cas de dégâts la remise en état est demandée à leurs frais.

M. Chappuis se demande, à propos des 30 km/h à la Grand Rue, si le traçage au sol ne serait pas nécessaire car il y a confusion. Certaines personnes savent que dans ces zones c'est la priorité de droite qui s'applique mais une signalisation au sol permettrait plus de clarté, par exemple au bas de la rue du Temple à partir de la fontaine, ainsi qu'aux Petites-Buttes par exemple.

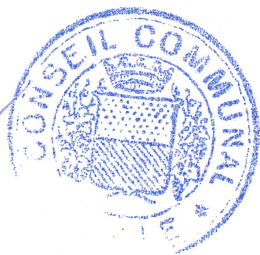
Mme Vollenweider remarque qu'autour de la fontaine le trottoir indique qu'il s'agit d'une priorité piétons mais elle va se renseigner quant à la pose d'un panneau. Aux Petites-Buttes le traçage du stop a été retiré et il y a effectivement des soucis par rapport aux véhicules qui descendent et ne respectent pas le 30 km/h ; là aussi la pose d'un panneau est à l'étude.

Le Président souhaite une belle fin d'année aux conseillers et les attend à la salle des Chevaliers.
La séance est close à 21h10

Au nom du Conseil communal

Cedric PANCHAUD

Président



Violaine CHERPILLOD

Secrétaire